

sence d'une indication des couleurs augmente la difficulté.

Quand il s'agit de familles originaires de la région, les recherches sont assez simples, mais elles deviennent singulièrement compliquées quand on s'en éloigne. Des recherches ultérieures permettront peut-être de retrouver les noms des familles auxquelles appartenaient les armoiries non encore déchiffrées.

\*

\*\*

Il est à souhaiter que l'importante collection de taques, rassemblées et conservées dans une partie de l'ancien archévêché, puisse, le plus tôt possible, être exposée à l'admiration des amateurs. Il est bien certain qu'elle fournira un appoint sérieux à l'étude bibliographique et iconographique de ces modestes tableaux sur fonte. Ils faisaient, jadis, l'ornement et l'agrément des foyers que remplacent, maintenant, chaudières et radiateurs inesthétiques.

Charles SARAZIN.

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE

---

---

### SOMMAIRE :

A nos Collaborateurs.

Communications de la Société : Procès-verbaux. — Liste des Membres. — Nécrologie.

Grottes sépulcrales néolithiques à Saran (Marne).

Les abris souterrains ou « boves », de Saint-Etienne-à-Arnes (Ardennes).

Bibliographie.

---

---

## A NOS COLLABORATEURS

*Nous sommes heureux de constater les progrès toujours croissants de notre Société : les résultats acquis depuis qu'elle a repris le cours de ses travaux et la publication de son Bulletin nous permettent d'espérer qu'elle aura bientôt retrouvé sa prospérité d'avant-guerre.*

*De nouvelles recrues viennent chaque jour combler les vides qui s'étaient produits dans nos rangs et nous adressons nos remerciements aux sociétaires dévoués qui s'efforcent de nous amener de nouveaux adhérents.*

*Si l'argent est le nerf de la guerre, il est certain qu'il est aussi un des éléments de prospérité de toute société et le nombre toujours accru des cotisations nous permettra d'étendre de plus en plus notre action. D'autre part, la reprise des fouilles s'accroît et les communications nous parviennent plus nombreuses et plus intéressantes.*

*Nous pourrions publier deux Bulletins pour l'année 1923, le présent qui porte le n° 1 et un Bulletin n° 2 qui paraîtra peu de temps après. Nous nous efforcerons de faire encore mieux au cours de l'année 1924.*

*A l'œuvre donc, que tous reprennent avec activité les*

*fouilles et les recherches, tenez-nous au courant de vos découvertes, envoyez-nous des communications, afin que notre Bulletin devienne toujours plus intéressant et que de la concentration de nos efforts individuels puissent sortir des éléments d'ensemble et de généralisation qui contribueront au développement de la science archéologique française.*

*Le Comité.*

Nous rappelons à nos lecteurs que nous avons pu sauver une certaine quantité de numéros divers du *Bulletin* qui sont à leur disposition pour réassortir leurs collections. Nous prions à nouveau tous ceux qui s'intéressent à notre Société et qui auraient des *Bulletins* en double dont ils voudraient bien se dessaisir en faveur de collègues, d'en informer le secrétaire de la S. A. C. Nous leur serions également reconnaissants de vouloir bien faire connaître les collections à vendre dont ils auraient connaissance. Nous leur en exprimons à l'avance tous nos remerciements.

Nous rappelons également à tous ceux qu'intéressent nos travaux que nous accepterons avec reconnaissance, les brochures et publications diverses que l'on voudra bien nous adresser pour la reconstitution de notre bibliothèque.

## COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

### PROCÈS-VERBAUX

#### Réunion trimestrielle du 18 Mars 1923

Le 18 mars 1923, la S. A. C. s'est réunie à 13 h. 30, à l'École Professionnelle de Reims, rue Libergier, n° 55, sous la présidence de M. LOGEART.

Présents : MM. BEAUSSERON, BELLEVOYE, BOUXIN, COQUART, COUVREUR, DEMITRA, FOURCART, GARDEZ, GOBENSE, GUILLEMART, LACROIX, LESCARGELLE, LIVERNEAUX, RONSIN, SAVY.

Excusés : MM. DUPUIS, SARAZIN, SCHMIT, THOMAS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'Abbé FAVRET, faisant envoi pour la Société d'une brochure concernant ses fouilles archéologiques en Bretagne ; des remerciements lui sont adressés.

Il communique ensuite une lettre de M. DUPUIS et un rapport de ce dernier sur un cimetière celtique de l'époque marnienne à Hauviné (Ardennes) et sur les abris souterrains ou « Boves » de Saint-Etienne-à-Arnes (Ardennes).

M. LACROIX donne lecture d'une notice documentaire sur un second puits funéraire découvert par lui à Liry (Ardennes).

M. GARDEZ donne lecture d'un rapport sur la découverte d'un atelier de taille d'outils en grès lustré près de Blanzylès-Fismes (Aisne).

M. GUILLEMART présente divers objets trouvés à Sacy, Ecueil et Vrigny.

M. LACROIX présente un couteau en fer et une boucle bronze (mérovingienne) trouvés à Ormes.

M. DEMITRA présente un fragment d'ornement en or (xvi<sup>e</sup> siècle) trouvé rue de l'Ecu.

M. BELLEVOYE communique le texte d'une pierre de fondation trouvée dans la démolition d'un bâtiment dépendant de l'immeuble rue de Vesle, n° 27 et se trouvant en bordure de la rue nouvelle prolongeant la cour Marceau jusqu'à la rue Chanzy.

Sont ensuite proposés et admis à l'unanimité comme membres actifs :

- MM. PROVOST, relieur, 50, rue de Saint-Brice, à Reims.  
MICHEL Louis, 102, rue Emile-Zola, à Reims.  
DUCHEMIN Ulysse, représentant, 39, rue Belin, à Reims.  
GERAUD Maurice, élève-architecte, 22, rue Hincmar, à Reims.  
CHEVALLIER, architecte, 18, rue de l'Isle, à Reims.  
BRICMONT Georges, 16, rue Deville, à Reims.  
THIEROT Amaury, artiste peintre, rue d'Attila, à Châlons-sur-Marne.

En raison de ses absorbantes occupations, M. BELLEVÔYÉ se trouve dans l'impossibilité de continuer à remplir ses fonctions de trésorier et donne sa démission : elle est acceptée avec regrets et M. le Président lui adresse, au nom de la Société, ses remerciements pour le dévouement dont il a fait preuve en s'acquittant de ses fonctions.

M. GARDEZ, proposé pour le remplacer, est élu trésorier à l'unanimité.

M. le Président fait ensuite connaître que les dommages de guerre subis par la Société ont été évalués, par la Commission du 1<sup>er</sup> Canton de Reims, à la somme de 1.700 francs, frais de réemploi compris.

La séance est levée à 15 h. 1/2.

Sur l'offre de M. GARDEZ, la plupart des sociétaires présents à l'issue de la séance se rendent au Musée pour visiter les collections archéologiques dont l'installation est presque terminée.

#### Réunion trimestrielle du 22 Juillet 1923

Le 22 juillet 1923, la S. A. C. s'est réunie à 13 h. 1/2 à l'École Professionnelle de Reims, sous la présidence de M. LOGEART.

Présents : MM. LOGEART, SAVY, Mlle GILLET, MM. SARAZIN, CARDINAL, GIRAUD, GILLET, ALARD, MEURISSE, LAIRE, DUPUIS, GARDEZ, BOSTEAUX, ILGARD, COULON, DEMITRA, FLEURY, GUILLEMART, THOMAS.

Excusés : MM. SCHMIT, BELLEVOYE, DENEUX, KALAS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. LOGEART nous donne des renseignements sur deux fosses qu'il a trouvées à Aussonce.

M. FLEURY nous présente un dessin d'un timon de fosse à char.

M. DUPUIS nous présente différents spécimens de pièces d'argent Louis XV trouvées au nombre d'environ 300, rue de Vesle, à Reims.

M. GUILLEMART nous montre une clef ancienne.

M. DUPUIS nous présente des pointes de flèches trouvées par M. SIMONET à Hauviné.

M. SAVY nous montre différents dessins de carrelages XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles trouvés dans des fouilles à Reims.

MM. GARDEZ et DEMITRA nous présentent comme nouveaux membres actifs :

- MM. LIMMESSE, receveur d'octroi, 2, avenue de Paris, Reims.  
GOLINVEAUX Marcel, doreur, 9, rue Montoisson, Reims.  
PERRET Samuel, architecte, 22, rue des Romains, Reims.  
ILGARD, ébéniste, 15, rue du Châtelet, Reims.  
COULON Pierre, employé, 31, rue Paulin-Paris, Reims.  
COUTY Henri, bibliothécaire, 44, boulevard Carteret, Reims.

Admis à l'unanimité.

La séance est levée à 15 h. 1/2.

---

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE

---

#### PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

- MM. le Docteur GUELLIOT, 31, rue Campagne-Première, Paris (XIV<sup>e</sup>).  
le Docteur LANGLET, au Musée, 8, rue Chanzy, Reims.

#### MEMBRES D'HONNEUR :

- MM. le Maire de Reims.  
le Sous-Préfet de Reims.  
E. CHANTRE, conservateur du Museum de Lyon.  
F. CLAËS, conservateur du Musée des Antiquités et Arts industriels de la ville d'Anvers.  
O. MONTELIUS, conservateur et antiquaire du Royaume de Suède.  
A. de MORTILLET, président d'honneur de la Société Préhistorique de France, 154, rue de Tolbiac, Paris (XIII<sup>e</sup>).

COMPOSITION DU COMITÉ POUR 1923

*Président actif* : M. G. LOGEART, instituteur honoraire, à Aussonce (Ardennes).  
*Vice-Présidents* : Pour la Marne, M. P. SAVY, entrepreneur, 5, rue du Marc, Reims ; pour les Ardennes, M. DUPUIS, instituteur à Hauviné, par Bétheniville (Marne).  
*Secrétaire* : M. R. THOMAS, entrepreneur, 5, rue Ernest-Renan, Reims.  
*Secrétaire-Adjoint* : M. LACROIX, instituteur à Ormes (Marne).  
*Trésorier* : M. H. GARDEZ, 44, rue Belin, Reims.  
*Vice-Trésorier* : M. H. DEMITRA, chef cantonnier, 8, rue Saint-Benoît, Reims.  
*Membres* : MM. G. BEAUSSERON, archéologue, 14, rue Saint-André, Reims.  
CARRE, négociant, 111, rue de Cernay, Reims.  
DUMAS, contrôleur des Mines, 81, rue Docteur-Thomas, Reims.  
Docteur GOSSET, 2, rue Emile-Cazier, Reims.  
E. KALAS, inspecteur du Ministère des Beaux-Arts, 23, rue Gambetta, Reims.  
MEURISSE, Saint Helen's Park Road, Hastings (Angleterre).

MEMBRES ACTIFS NOUVEAUX :

*Additions et rectifications à la Liste générale*

MM. BOSTEAUX-COUSIN, à Lavannes (Marne).  
BOSTEAUX (Homère), cultivateur, à Cernay-les-Reims (Marne).  
BOURDON (Marc), automobiliste, 42, rue Martin-Peller, Reims.  
CHARPENTIER (Pierre), étudiant, Le Baizil (Marne).  
COLBACK, directeur d'Assurances, 5, rue du Champ-de-Mars, Reims.  
COULON (Pierre), rue Paulin-Paris, Reims.  
COUTIER, 91, rue Saint-Denis, à Noisy-le-Sec (Seine).  
COUTY (Henri), 44, boulevard Carteret, Reims.  
DEFRANCE, notaire, à Oulchy-le-Château (Aisne).  
DUCOISY (Lucien), propriétaire, à Sermiers (Marne).  
GARDEZ, 44, rue Belin, Reims.  
GERARD (Robert), étudiant, 45, rue des Batignolles, Paris.  
GILLET, employé, 71, rue du Bourg, à Bar-le-Duc (Meuse).  
GOLINVEAUX, 9, rue Montoisson, Reims.  
ILGARD, 15, rue du Châtelet, Reims.  
LAMARRE, à Ussy-sur-Marne, par La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).  
LIMMESSE, receveur d'octroi, 2, avenue de Paris, Reims.  
LIVERNEAUX, 21, rue Emile-Zola, Reims.  
LOUIS, Postes et Télégraphes, Amiens (Somme).  
MATOT (Henri), 6, rue du Cadran-Saint-Pierre, Reims.  
ORBLIN, fouilleur, 41, rue de Bretagne, Paris.  
PAILLOUX, Château de Rozet, par Neuilly-Saint-Front (Aisne).

PERRET (Samuel), 24, rue Brûlée, Reims.  
l'abbé PHILIPPE, Breuilpont (Eure).  
POUPHILE (André), instituteur, 29, rue Martin-Peller, Reims.  
ROLAND, entrepreneur, 37, rue de l'Université, Reims.  
WARNESSON, garde champêtre, à Pomacle (Marne).

## NÉCROLOGIE

### Monsieur MOREAU-BÉRILLON

La Société archéologique champenoise déjà si éprouvée par le décès de MM. Bosteaux-Paris et Henri Jadart, vient encore de faire une perte douloureuse en la personne de Monsieur Moreau-Bérillon, décédé à Reims, le samedi 24 février 1923.

Membre de notre Société depuis 1908, il prit une part active à nos travaux et fut un des plus assidus à nos réunions, et nous pouvions espérer le voir au milieu de nous pendant de longues années encore.

Monsieur Moreau-Bérillon (Jules-Camille) était né à Branches (Yonne), le 10 août 1872.

Ancien élève de l'École Normale d'Auxerre (Yonne), il entra à l'Institut National Agronomique, à Paris, en 1892 : Ingénieur-agronome stagiaire de 3<sup>e</sup> année, en 1895-96 aux laboratoires de chimie, de pathologie végétale et de microbiologie, il subit brillamment les épreuves de la Licence ès-sciences naturelles « certificats de zoologie, de botanique et de géologie ».

Nommé à Neufchâteau d'abord, ses connaissances et son aptitude hors ligne le firent désigner pour occuper la Chaire d'Agriculture à Reims en 1900, où il rendit les plus éminents services.

L'un des premiers en France, il a organisé dès 1901, des Conférences agricoles dans les régiments. Après avoir débuté au 22<sup>e</sup> Régiment de Dragons, l'enseignement agricole fut étendu depuis 1905 aux autres corps de la garnison de Reims : 16<sup>e</sup> Régiment de Dragons, 132<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie et 7<sup>e</sup> Bataillon d'Artillerie à pied.

M. Moreau-Bérillon était très sympathiquement connu de toute la population rurale de l'arrondissement. Il fut le colla-

borateur dévoué des principales revues agricoles : secrétaire de l'Association Agricole et Viticole de la Marne et rédacteur du Bulletin mensuel de cette société fondé en 1901, il contribua dans une large mesure à l'essor et au développement de cette Association qui comptait avant guerre, quatorze cents membres.

Parmi ses nombreux ouvrages de science agricole et viticole, nous citerons notamment son travail sur l'Alimentation rationnelle des bêtes bovines et surtout son livre sur le Mouton en Champagne qui fut couronné par la Société Nationale d'Agriculture de France en 1909 ; c'est une œuvre de fonds très appréciée, où les documents sont puisés aux meilleures sources et où sont consignés les résultats d'une longue et fine observation ; elle fut d'ailleurs l'objet d'appréciations élogieuses des principales Sociétés savantes.

Il quitta sa chaire d'agriculture en août 1914 pour prendre sa place dans les rangs de l'armée où il remplit ses devoirs militaires avec la même conscience et le même dévouement qu'il avait rempli ses devoirs civils.

Après la Grande Guerre, M. Moreau-Bérillon revint à Reims ; nommé Conseiller Municipal en 1919, il fut désigné pour faire partie des Commissions les plus importantes : Commission administrative des Hospices Civils, Commission des Finances et de Reconstruction, où il montra un dévouement au-dessus de tout éloge.

Malgré le labeur auquel l'obligeaient ses fonctions, il accepta encore de faire partie des Commissions Cantonales des Dommages de Guerre pour l'évaluation des dégâts agricoles, pour laquelle le désignaient tout spécialement ses connaissances et sa compétence particulière. Il fonda même une Coopérative agricole qui rend beaucoup de services aux agriculteurs et viticulteurs.

Regretté de tous, il laisse parmi nous, la réputation d'un travailleur acharné, d'une intelligence hors ligne et d'un homme de bien.

G. BEAUSSERON.

## GROTTES SÉPULCRALES NÉOLITHIQUES

A SARAN (MARNE) (1)

Par M. L'ABBÉ FAVRET

Aumônier de l'hôpital-hospice Auban-Moët, à Epernay

A 3 kilomètres au sud du village de Chouilly (Canton d'Epernay, Marne), et entièrement situé sur le territoire de cette commune, commence le petit massif montagneux de Saran — ou Sarran d'après la carte d'E. M. Il est constitué par deux arêtes, d'un kilomètre de longueur à peine chacune, coudées sous un angle d'environ 75°, le sommet de cet angle étant orienté E-N-E. Son altitude moyenne de 220 mètres atteint 228 mètres dans sa partie occidentale et il domine toute la plaine de Champagne et la vallée de la Marne. Sa superficie n'atteint pas un kilomètre carré.

Il appartient aux formations tertiaires de l'Île de France, à la falaise de Brie, dont il a été séparé, ainsi que son voisin, le Mont Bernon, par les érosions du Cubry et de ses affluents. Son soubassement appartient à la puissante assise de crétacé supérieur, — craie à bélemnites — si riche par place en rognons de silex, matière première principale des instruments dont les Néolithiques ont semé les plateaux qui bordent la falaise de Brie.

C'est au contact du secondaire et du tertiaire, à mi-côte à peu près de la pente de l'angle Est du massif, vers la cote 180, que se trouve la propriété de M. Thomas van Bomberghen. Le lieu dit s'appelle les *Tombeaux*. C'est là qu'en 1806 et en 1851 on mit au jour deux grottes que l'on attribua alors au *gaulois*.

Par bonheur, vers 1866, le curé de Chouilly, M. Barré, réunit toutes les indications qu'il put recueillir sur cette découverte et en fit un chapitre de l'*Histoire de Chouilly* (2) qu'il publia en 1866. Quatre planches illustrent la description et nous consolent de la disparition du mobilier.

(1) Mémoire présenté à la 2<sup>e</sup> section de l'Institut international d'anthropologie le 30 novembre 1922. (*Revue anthropologique*, mai-juin 1923).

(2) Abbé Barré, *Etude historique sur Chouilly*, 1 vol. in-8° et 1 album in-4°. Châlons-sur-Marne, Martin, 1866.

Nous croyons utile de reproduire presque intégralement ces quelques pages en y ajoutant quelques lignes d'une notice sur Plivot, commune distante de Saran de 6 kilomètres à peine, et qui fait allusion à des grottes semblables.

« A mi-côte nord-est de Saran, dans un lieu désigné de temps immémorial sous le nom de *Tombeau*, à proximité du pavillon actuel de M. Victor Moët-Romont, on découvrit, en 1806, un caveau de forme elliptique taillé en pleine craie,

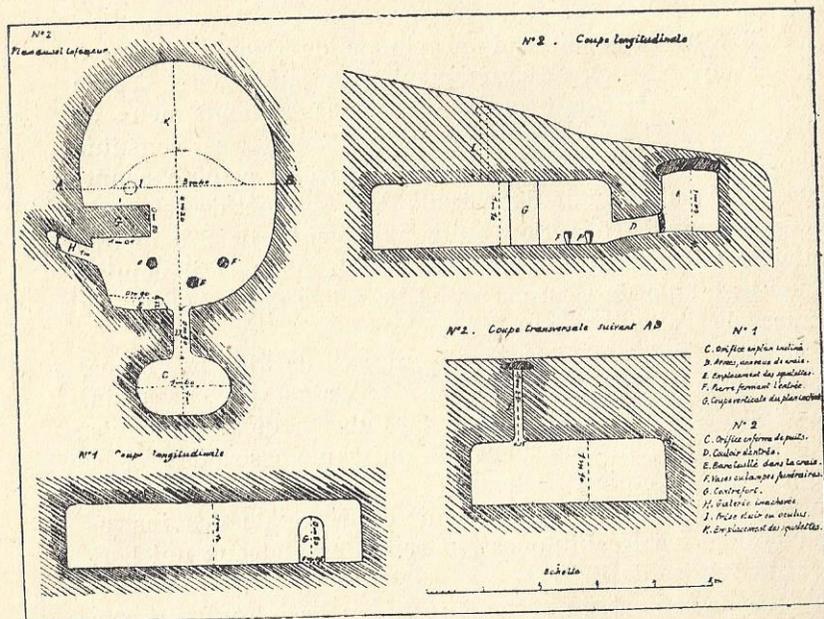


Fig. 1. — Plan de la caverne découverte en 1852, d'après un dessin de M. Barré. Saran (Marne)

dont l'entrée ovale, orientée est-sud, et recouverte d'une longue dalle en silex-meulière, était pratiquée en plan incliné perpendiculairement au grand-axe. Ce caveau, de 5 m. 10 de longueur, 3 m. 07 de largeur moyenne, et 1 m. 10 de hauteur, contenait une trentaine de squelettes d'hommes, non pas jetés *pêle-mêle*, mais symétriquement rangés autour de l'hémicycle, le dos appuyé contre le mur, les jambes dirigées vers le centre, de telle sorte qu'ils paraissaient plutôt *assis* que *gisants*. Par suite de la décomposition des cadavres, l'équilibre une fois perdu, la tête et les premières ver-

tèbres étaient retombées à droite et à gauche, ou bien au milieu des côtes et jusque sur le bassin. Mais, quelqu'ait été l'éroulement de la partie supérieure du squelette, il était facile de constater l'alignement des fémurs et des tibias étendus sur le sol. Au milieu de l'espace libre se trouvaient des hachettes et des couteaux en silex, des anneaux ou grains de collier en craie, en os de cerf et en verroteries, tous objets que l'indiscrète convoitise des premiers explorateurs a bientôt fait disparaître.

Quand nous visitâmes cet ossuaire, en septembre 1852, il ne restait à recueillir que des anneaux en craie et quelques débris d'instruments en silex.

Cependant, à une faible distance de là, une nouvelle découverte, plus curieuse encore que la précédente, venait d'avoir lieu au commencement d'avril 1852.

Des ouvriers occupés à trancher le banc de craie pour niveler le sol, avaient à peine attaqué leur ligne de déblai, qu'ils rencontraient sous deux pierres plates servant de fermeture, un trou rond C, en forme de puits, et garni de deux squelettes. Ce trou, qui n'avait guère qu'un mètre de dimension en tous sens, laissait apercevoir à la base de sa face principale une pierre maçonnée à l'effet de masquer une espèce de couloir D, parfaitement lisse, de 90 centimètres de longueur, sur 30 de diamètre. En s'engageant par cet étroit passage, orienté nord-est, on pénétrait dans une sombre caverne taillée, elle aussi, en pleine craie, et affectant la forme d'un four, de 4 m. 20 de longueur, 3 m. 40 de largeur et 1 m. 10 de hauteur.

Comme particularités dignes de remarque, on observait à gauche, parallèlement au mur et ménagé dans l'œuvre, un banc ou siège E, mesurant 90 centimètres en longueur et 22 centimètres en largeur ; le creusement inachevé d'une galerie oblique H, de 1 mètre de profondeur et 25 centimètres de largeur ; un épais contrefort G, destiné sans doute à prévenir la poussée du cintre. Enfin, un oculus ou ventilateur I, de 15 centimètres de diamètre, foré comme à la tarière dans l'épaisseur de la voûte naturelle, avait son orifice externe simplement recouvert d'une pierre. Du reste, l'empreinte des hachettes calcaires, répétée à l'infini sur chaque paroi, indiquait assez quels instruments avaient accompli le travail d'excavation.

Quarante-huit squelettes, la plupart de femmes et d'enfants, meublaient le fond du souterrain, dans l'ordre et la disposition déjà relatés et non *pêle-mêle*, ainsi qu'on l'a écrit par méprise (1). L'un de ces squelettes avait l'avant-bras coupé.

La caverne renfermait, en outre, isolément disposés au centre :

- 1° Trois vases de poterie ;
- 2° Des hachettes en silex et en calcaire siliceux ;
- 3° Des couteaux en silex pur ;
- 4° Des ossements de cerf servant de gaine ou de montures aux hachettes ;
- 5° Un étui en bois de cerf ;
- 6° Des anneaux ou grains de collier en craie, en os de cerf et en verroterie ;
- 7° Une cuiller formée d'un os de cerf ajusté à une vénérarcarde ;
- 8° Une tête d'animal en calcaire siliceux ;
- 9° Des fragments de chêne pétrifiés.

Ces objets méritent une attention spéciale, à raison de leur caractère archéologique et des lumineuses inductions qu'elles peuvent amener...

Les vases, poterie grossière de forme conoïde et très commune, ont deux cent vingt-cinq millimètres de hauteur, quatre-vingt quinze centimètres (2) de diamètre à leur pied, tandis que l'ouverture, à rebords amincis et un peu renversés, en mesure cent soixante-dix...

... L'un d'eux contenait un résidu noirâtre tel qu'en fournirait la combustion de matières grasses ou oléagineuses ; ce qui donnerait lieu de croire qu'il s'agit de vases funéraires destinés à l'éclairage de ce mystérieux asile de mort...

... Près des vases étaient huit hachettes dont une en silex presque pur ; les sept autres en silex infiltré de calcaire et offrant l'opacité du marbre.

Celle des extrémités qui devait recevoir une gaine allonge ses deux faces inégalement aplaties. La partie opposée, plus

(1) Le *pêle-mêle* des ossements ne survint, dans l'une et l'autre caverne, que par le seul fait des visiteurs, qui au lieu d'examiner, se hâtèrent de tout confondre. L'exactitude de ces détails nous a été affirmée par des témoins dignes de foi, et même par l'ancien jardinier de Saran, auteur présumable de ce malencontreux dégât. (Note de M. l'abbé Barré.)

(2) Lire certainement : millimètres.

large, mieux soignée, se termine par un tranchant toujours convexe.

Les dimensions des hachettes varient entre 134 et 120 millimètres pour la longueur, 52 et 26 pour la largeur, 24 et 15 pour l'épaisseur. On présume qu'une fois taillées par percussion de silex ou autres corps durs, ces hachettes étaient soumises au frottement du grès pour le polissage final.

Les couteaux sont en silex pyromaqua presque pur et demi-transparent. Légèrement relevées vers la pointe, leurs lames présentent tantôt deux bords tranchants, tantôt un seul. La face concave est aussi la plus régulière ; l'autre offre une série de brisures qui supposent d'assez grandes difficultés vaincues. La longueur de ces couteaux dans l'état incomplet où ils sont tous, varie entre 130 et 53 millimètres ; la largeur entre 25 et 16, l'épaisseur d'arête entre 9 et 6. Il ne manque que la partie emmanchée à l'un de ceux que nous possédons.

Une seule des hachettes avait sa monture encore adhérente. C'est un os crural du *cervus elaphus*, de 20 centimètres de longueur, creusé à l'une de ses extrémités pour recevoir l'armature en silex. Un trou ovale, percé à une douzaine de centimètres plus haut, permettait d'y adapter un manche en travers. D'autres débris de gaines existaient encore, mais trop réduits pour qu'il fût possible d'en apprécier la forme intégrale.

Laissons à de plus doctes le soin de déterminer l'usage auquel pouvait servir un petit tube en bois de cerf, fermé à sa base, espèce d'étui sans couvercle, de 50 millimètres de longueur sur 32 de diamètre.

On a trouvé, comme dans la première caverne, les éléments d'un ou de plusieurs colliers.

Ce sont d'abord de petits anneaux de craie, mesurant à peine un centimètre de diamètre ; en second lieu des tubes ou cylindres en os de cerf, forés dans leur longueur, qui mesurent 5 centimètres ; enfin des perles de verre bleu, percées et godronnées, de 8 millimètres de diamètre. Ces perles sont pétries d'une pâte saturée de cobalt, ce qui leur donne la teinte chaude de l'oxyde de cuivre. Obtenues par fusion, elles offrent au toucher la rugueuse aspérité du biscuit.

Un ustensile bien autrement bizarre est une petite cuiller

formée d'un os de cerf, dont l'extrémité a été aiguisée de manière à s'introduire dans une valve de vénéricarde fossile du calcaire grossier qu'on chercherait en vain à Chouilly. La longueur totale de cet instrument culinaire, sinon cérémoniel, est de 15 centimètres.

Mais que penser d'une tête de mouton grossièrement sculptée en calcaire siliceux, qui se trouvait parmi cet étrange mobilier ? Serait-ce une idole ? Serait-ce une image symbolique ? S'est-il rencontré ailleurs pareille ou équivalente représentation ?

Toutes ces questions, adressées à de plus experts que nous, demeurent malheureusement sans réponse.

Néanmoins, à qui ne verrait dans cet objet qu'une pétrification d'une matière organique, analogue à celle qui a transformé tout auprès plusieurs fragments de chêne, il est permis d'affirmer que, d'un côté, le travail humain est trop manifeste pour qu'il devienne contestable ; au lieu que la pétrification du chêne n'a pu en dissimuler les fibres et l'écorce naturels. Du museau à l'occiput, cette tête mesure 148 millimètres ; du crâne à la base du cou 127. La coupe terminale porte 70 sur 62 millimètres de diamètre.

Que d'autres ossuaires existent en ces parages ; que de nouvelles fouilles aient chance d'aboutir à d'aussi curieux résultats : cela est certain.

Personne n'ignore à Chouilly qu'entre la fontaine de la Griffaine et la croix du Tombeau une troisième caverne a été aperçue, mais laissée intacte et inexplorée dans la crainte de compromettre la conduite d'eau qui va desservir la maison et les bassins du parc. M. Moët lui-même nous est garant de la vérité du fait.

On sait encore qu'à l'ouest de la butte crayeuse du Rond-Buisson, au centre d'un entonnoir contourné par le chemin de Longe-Fontaine, deux autres cavernes gauloises ont été fortuitement découvertes de 1822 à 1827.

Comme celle de Saran, elles étaient taillées en pleine craie, et leur ouverture fermée de pierres meulières, presque à fleur du sol, mais de dimensions beaucoup moindres ; la première renfermait quatre squelettes, la seconde un seul.

Tous ces morts étaient assis. Qui en douterait ? « Les sépultures étaient trop courtes pour qu'un corps humain ait pu y être étendu. La longueur d'un mètre et la hauteur d'un mètre

à peu près, taillées » dans le banc de craie, « semblent prouver que les squelettes y étaient déposés dans la position d'un homme assis (1) ».

A cette réflexion si juste et si pleine de bons sens de M. Ch. Munchen de Dudeldorf, il nous eût été très agréable d'ajouter que nos yeux avaient vu, « ce qui s'appelle vu ». Mais la difficulté de soulever les masses de terre accumulées depuis ont découragé nos recherches. De nouvelles tentatives pourront être plus heureuses.

En attendant, nous exprimons le regret que l'importance historique des monuments de Saran n'ait pu les sauver des exigences d'un plan d'architecte. Au printemps 1854, les deux cavernes disparaissaient sous les fondations d'un pressoir à vin. »

A la suite de cette description, l'auteur discute les découvertes ci-dessus avec les données qu'il pouvait avoir à cette époque et il conclut qu'il faut reconnaître à Saran « de véritables sépultures gauloises » ; des « lieux de sépulture ordinaire... pour une caste privilégiée ».

Dans une petite monographie publiée en 1867 sur la commune de Plivot, (2) distante de 4 à 5 kilomètres à l'est de Saran, l'abbé Joppé écrit (p. 7) : « En fait de souvenirs historiques, doit être citée la trouvaille, faite de 1828 à 1829, d'une caverne sépulcrale taillée de main d'homme au lieu dit les Grandes-Naux, sur le chemin du château des marais. Elle renfermait, assure-t-on, douze ou quinze squelettes d'homme symétriquement rangés autour des parois, et rappelant par cette disposition les intéressantes découvertes de la montagne de Saran sur le territoire de Chouilly. Elle pourrait donc bien se rattacher aussi à ce qu'on est convenu d'appeler *l'âge de la pierre* de l'époque gauloise antérieure de six ou sept siècles à la conquête romaine. Il est vraiment fâcheux qu'aucun témoin oculaire n'ait consigné, d'une manière authentique, les circonstances du fait, et étudié les rapports qui pourraient bien exister entre cette caverne sépulcrale et l'antique chemin désigné sous le nom de *Barbarie*, et traversant le territoire dans la direction du nord-est au sud-ouest.

(1) Communication faite en 1751 à la Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le Grand-Duché du Luxembourg. Public. de la Soc., t. VIII, p. 59.

(2) Notice sur Plivot, par M. l'abbé Joppé in-16. Châlons-sur-Marne, impr. Le Roy, 1867.

Quelques fouilles intelligentes jetteraient peut-être du jour sur cette période si embrouillée de notre histoire nationale. »

\*\*\*

Depuis la publication de ces deux notices, les découvertes de Saran paraissaient oubliées et ni les magnifiques travaux de M. le baron J. de Baye, qui mit au jour les nombreuses grottes du Petit-Morin, ni ceux de M. Rolland qui a repris et continué l'œuvre de cet éminent archéologue, ne les ont tirées de leur oubli. L'importance des nécropoles de ce type sur les bords des marais de Saint-Gond éclipsèrent définitivement Saran.

Il fut donc heureux qu'au cours de travaux de terrassement exécutés en ce même lieu l'hiver dernier (1921-1922), on ait accidentellement mis au jour quatre nouvelles grottes. Trois d'entre elles ont pu être explorées. C'est le résultat de cette exploration que nous donnons aujourd'hui.

Les premières grottes se trouvaient au nord du chemin, conduisant de Cramant à Chouilly, qui longeait immédiatement la partie orientale du château actuel de Saran.

C'est en déplaçant ce chemin et en nivelant le terrain qui le bordait que les ouvriers percèrent la voûte d'une première grotte. Ils y constatèrent un grand nombre d'ossements ; le chef vigneron qui dirigeait les travaux ramassa au hasard quelques lames de silex et l'on remblaya aussitôt la grotte. Les silex sont des éclats de rognons de la craie ; deux portent des retouches.

L'emplacement des trois autres grottes se trouve en bordure à l'est de l'ancien chemin, à la hauteur de l'aile sud du château, à une dizaine de mètres de cette aile. Le terrain est en pente vers l'Est, pente de 10 à 15°. Il est constitué par le banc de craie à bélemnites, bien homogène, malgré une forte faille que nous avons rencontrée. Ce banc de craie est revêtu d'une couche de terre argileuse de près d'un mètre d'épaisseur.

Nous trouvons déjà là deux circonstances favorables à l'établissement des grottes : facilité d'excaver dans un banc compact, et étanchéité qui garantit contre une humidité excessive.

Les trois grottes sont à peu près sur un même alignement S. S. E. et N. N. O. et distantes l'une de l'autre de 6 mètres environ d'axe en axe.

On y accède par un couloir en plan incliné, large de 1 m. 50 à 1 m. 80, et descendant à près de 2 mètres au-dessous du niveau supérieur du banc de craie. Ce qui met le seuil de l'entrée à 3 mètres de profondeur. L'ouverture regarde l'E.N.E.

PLAN ET ARCHITECTURE

Sauf de légères variantes de dimensions et une différence minime d'architecture due à un accident du banc de craie, les trois grottes ont été construites sur le même modèle. Aussi nous ne donnons que le relevé du plan de la première explorée, en indiquant par ailleurs les variantes dans un tableau des dimensions moyennes des trois grottes. (Il n'y a pas toujours symétrie parfaite, ce qui nous oblige à ne donner que des moyennes.)

DIMENSIONS

Première ouverture

	1 <sup>re</sup> grotte	2 <sup>e</sup> grotte	3 <sup>e</sup> grotte
Largeur moyenne....	0.40	0.50	0.50
Hauteur moyenne....	0.75	0.85	0.78
Epaisseur moyenne..	0.38	0.35	0.55

Première salle

Grand axe.....	1.80	1.80	2.10
Petit axe.....	1.00	0.95	1.05
Hauteur moyenne....	1.05	1.10	1.25

Deuxième ouverture

Largeur moyenne....	0.40	0.40	0.42
Hauteur moyenne....	0.58	0.60	0.67
Epaisseur moyenne..	0.42	0.50	0.37

Deuxième salle

Longueur moyenne...	3.00	2.70	3.35
Largeur moyenne....	3.00	3.05	3.70
Hauteur moyenne....	1.20	1.30	1.50

Troisième ouverture

Largeur moyenne....	1.10		0.80
Hauteur moyenne....	1.20	1.50	1.50
Epaisseur moyenne..	0.30	0.40	0.45

Troisième salle

Longueur moyenne...	3.25	2.20	2.65
Largeur moyenne...	3.05	3.05	3.78
Hauteur moyenne...	1.20	1.30	1.45

L'ouverture de la première grotte (1) (voir figure 2) légèrement cintrée, a une longueur de 0 m. 40 et une hauteur

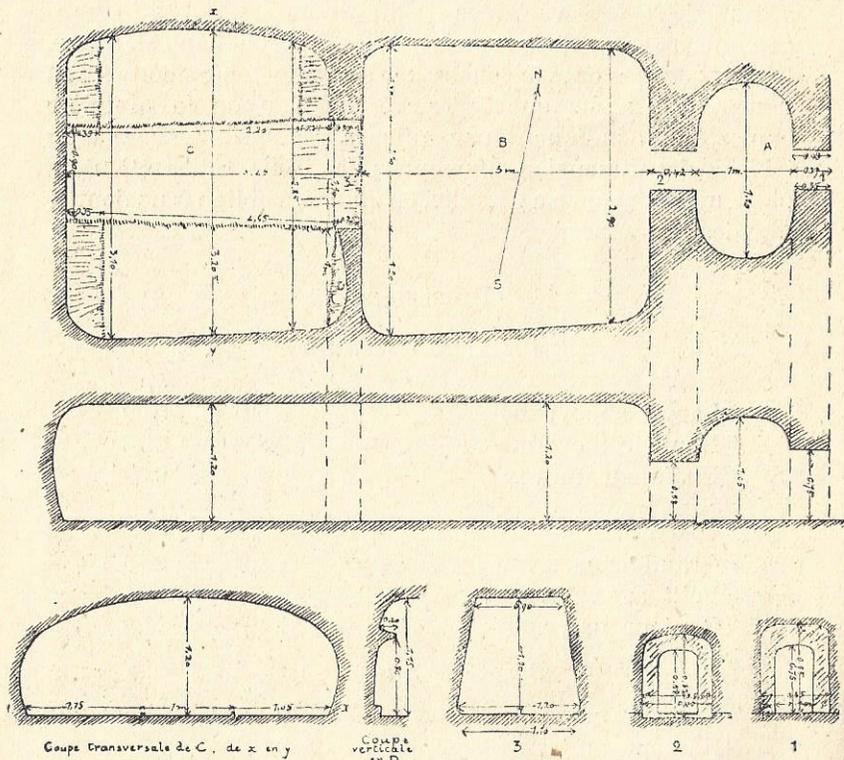


Fig. 2. — Plans de la 1<sup>re</sup> grotte. Saran (Marne).

maxima de 0 m. 58. Une feuillure de 12 à 15 centimètres de large et de 1 centimètre de profondeur marque l'encadrement d'une pierre de fermeture. L'avant-seuil, lui-même, a été creusé en rigoles de quelques centimètres de largeur et de profondeur, pour la même fin. En règle générale, les feuillures sont plus larges au-dessus des portes.

(1) Le numérotage des grottes ne tient pas à leur situation respective, mais à l'ordre dans lequel elles ont été mises au jour et explorées. En allant du N. au S. elles se présentent ainsi : 2, 1, 3.

Les soutiens, gardés dans l'épaisseur du banc de craie, ont une épaisseur de 0 m. 35 à gauche et de 0 m. 43 à droite, ce qui donne une légère dissymétrie à la salle sur laquelle ouvre cette porte.

Cette salle, simple *atrium*, sensiblement elliptique, a un diamètre de 1 m. 80 dans le grand axe et de 1 mètre dans le petit. Sa voûte en coupole a une élévation maxima de 1 m. 05.

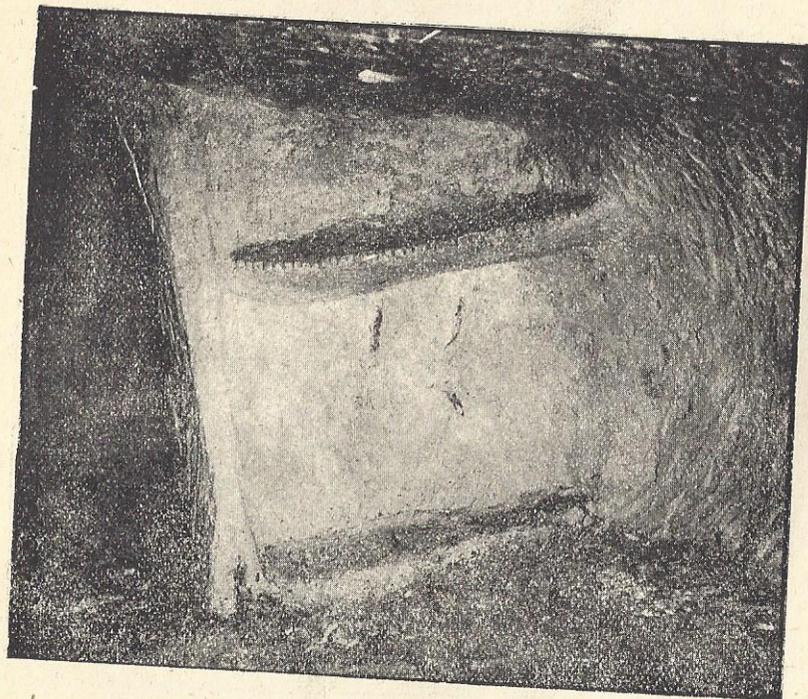


Fig. 3. — Banc et tablette de la 1<sup>re</sup> grotte. Saran (Marne).

Elle est également asymétrique, ce qui tient à ce que la deuxième ouverture est plus basse que la première. Celle-là n'a en effet que 0 m. 58 de haut sur 0 m. 40 de large. Elle porte, elle aussi, une feuillure semblable à la première sur la face qui donne dans l'*atrium*.

La grande salle qui suit est régulière. C'est un quadrilatère aux angles arrondis et légèrement évasé de l'entrée vers le fond. Sa longueur est de 3 mètres et sa largeur — prise hors angles — de 2 m. 90 à l'entrée et de 3 m. 10 à l'autre extrémité.

Sa hauteur est de 1 m. 20 à la clef de voûte qui est formée par un arc largement surbaissé et qui, dans son plus grand diamètre, déborde sensiblement la base.

Le portique qui conduit de cette salle dans la troisième a la même hauteur que les deux grandes pièces. Il a 1 m. 10 au seuil, s'élargit très rapidement jusqu'à 1 m. 20, puis diminue à la voûte jusqu'à 0 m. 90. Son jambage de droite a 0 m. 35

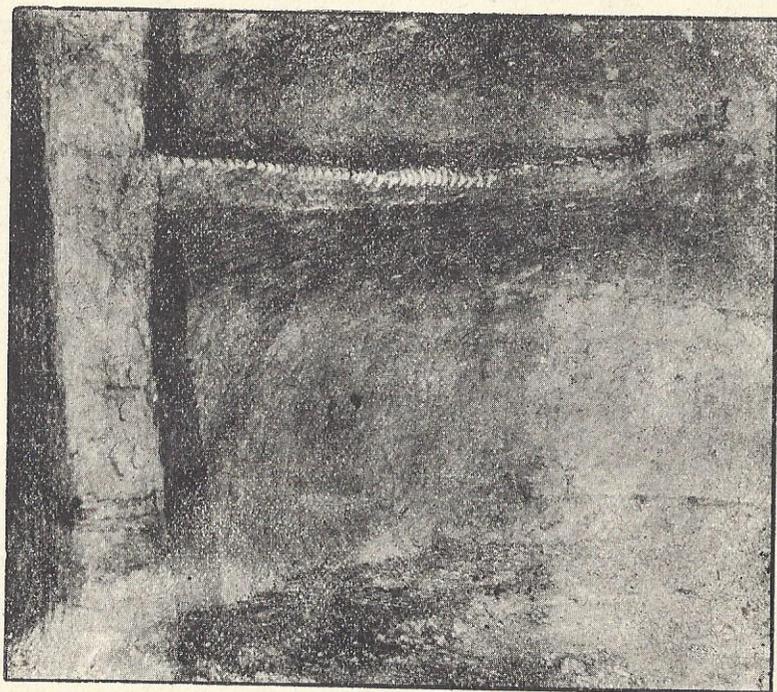


Fig. 4. — Tablette de la 3<sup>e</sup> grotte. Saran (Marne).

d'épaisseur, celui de gauche 0 m. 25 seulement. La chambre dans laquelle il donne accès a environ 3 mètres de long ; elle s'évase légèrement, elle aussi, de l'entrée au fond et passe de 2 m. 85 à 3 m. 10 ; mais comme sa paroi nord est sensiblement arquée, elle atteint 3 m. 20 de largeur en son milieu. Sa voûte est établie comme la précédente en arc surbaissé.

Le seuil de sa porte est surbaissé de quelques centimètres. Un léger bourrelet conservé dans le sol de craie dessine une allée large de 1 m. 10 à l'entrée et de 0 m. 90 au fond. A droite,

aux deux extrémités, sur une largeur de 0 m. 35, l'on a conservé, au même niveau, le sol de la grotte, ce qui détermine une aire nettement limitée et qui primitivement devait être l'emplacement réservé aux corps. C'est dans ce seul espace réservé que nous avons trouvé les squelettes en place.

Il en est de même à gauche ; mais la réserve dans la craie, à l'entrée de la salle, est bien moins large et bien plus épaisse et forme ainsi comme un petit banc bien visible dans la gravure (fig. 3). Au-dessus, à une hauteur de 0 m. 80, a été également réservée dans la craie une tablette de coupe triangulaire de 0 m. 20 dans sa plus grande largeur, et de même épaisseur à peu près à sa base, c'est-à-dire à son point d'attache. Cette tablette porte sur son arête antérieure 42 crans très nets et probablement aux extrémités 3 ou 4 ébrasés. Sa longueur totale prise sur cette arête est de 0 m. 85.

Dans cette grotte, comme dans les deux autres, l'on peut remarquer la netteté des traces d'abatage par les haches de pierre. Le sol lui-même, surtout dans la troisième grotte, a conservé, dans sa plus grande superficie, ces traces toutes fraîches.

Le niveau du sol de toute cette grotte reste à peu près constant, sauf une légère inclinaison du S. au N.

La principale particularité qu'offre l'architecture de la deuxième grotte tient à une forte faille rencontrée dans le plan vertical de la troisième ouverture donnant accès de la 2<sup>e</sup> salle à la 3<sup>e</sup>. Elle n'a pas permis de conserver le jambage de droite. Celui de gauche a été réservé dans la même intention que dans la première grotte. Le petit banc subsiste, et grâce aux traces qui en restent contre la paroi S, on peut constater que la tablette avait bien été réservée elle aussi. Mais, peut-être même entraînée par le poids de cette tablette, toute cette partie du jambage s'est détachée (à noter que ses débris ne se retrouvaient pas au pied du jambage) laissant toute une surface à nu. Or, sur cette surface, en empruntant toute la largeur, l'on a tracé onze raies horizontales disposées 1, 3, 7. Était-ce pour remplacer les encoches de la tablette ?

Il n'y a, dans cette grotte, de partie réservée par un bourrelet de craie qu'au S. de la troisième salle.

Dans ces deux premières grottes, les jambages des ouvertures indiquent par leur polissage (très relatif d'ailleurs) des passages fréquents, ce qui est bien moins sensible dans la

troisième où, de plus, les marques de tailles des hachettes dans le sol, absolument nettes, indiquent un usage moins continu.

Il faut aussi noter que le sol de cette dernière n'est guère horizontal. Les deux premiers seuils sont bien marqués et le sol est en pente sensible descendant d'environ 55 centimètres depuis l'entrée jusque vers le milieu de la deuxième chambre. Dans cette chambre cependant, cette pente est ménagée par un tremplin de 0 m. 50 de large environ, conservant l'horizontalité du reste de la salle.

Les dimensions en sont plus vastes et le travail y paraît plus soigné. Il n'y a également d'espace réservé que dans la partie sud de la troisième salle. La tablette y a une longueur de 1 m. 20 à l'arête et une profondeur moyenne de 0 m. 20 et porte 59 crans. (La photographie montre *très nets* les premiers crans sur la gauche, ce qui tient à ce qu'ils ont été regrattés par des visiteurs) (fig. 4).

Dans la deuxième chambre, sur le jambage gauche du portique, une sculpture dont nous reparlerons plus loin a été faite avec beaucoup de soin.

#### LES SQUELETTES ET LE MOBILIER

Averti de la découverte de chaque grotte plusieurs jours plus tard, il ne m'a pas été possible de voir en quel état étaient les squelettes, mais cependant, il apparaissait nettement que, si les crânes et quelques os longs avaient été déplacés depuis l'ouverture par les ouvriers ou les curieux, l'ensemble n'avait pas été dérangé *dans les temps modernes*.

Il y avait eu cependant anciennement des déplacements, et si quelques squelettes étaient bien *in situ*, d'autres avaient subi de telles manipulations qu'il était difficile de les identifier. Nous ne pouvons donc appuyer notre dénombrement que sur les crânes retrouvés ; et encore certains sujets très jeunes n'ayant laissé que des restes peu importants, il est impossible de donner des chiffres précis. Certains fragments de petits crânes, certains os longs de petite dimension, permettent de conclure à la présence — en nombre restreint — d'enfants, et même de tout jeunes enfants.

Les tranchées d'accès étaient remblayées avec la craie d'excavation rendue grisâtre par la présence de particules de

charbon, mais sans mélange d'humus. Cette teinte grisâtre, rencontrée en surface, était l'indice de la proximité d'une grotte. Le fond renfermait par places de forts dépôts charbonneux.

Dans les déblais provenant de la troisième grotte, nous avons recueilli une flèche à tranchant transversal (nous conservons le nom donné à ces instruments par M. de Baye), un éclat de silex, une perle en émeraude et des fragments assez importants d'un vase de terre. La teinte brique de cette céramique, teinte peu courante à l'époque néolithique, nous fait supposer qu'elle a été soumise à un feu violent.

Les ouvertures 1 et 2 avaient perdu leur fermeture, sauf l'entrée de la deuxième grotte qui possédait encore une dalle de meulière, appliquée verticalement sur l'ouverture, mais ne concordant nullement avec la feuillure.

Au seuil extérieur de la première grotte, nous avons trouvé quelques fragments de meulière paraissant avoir appartenu à un cailloutis remplissant la gorge inférieure de la feuillure.

Sauf quelques traces de charbon et quelques ossements humains séparés, la première pièce ne contenait rien.

#### Première grotte

*Deuxième salle : côté nord.* — Quatre squelettes d'adultes, deux de jeunes sujets, et un de très jeune enfant. Les corps avaient été déposés, les bras et les jambes allongés, les uns dans un sens, les autres dans l'autre, chevauchant les uns sur les autres.

Mélangés aux débris de craie restés sur le sol ou tombés de la voûte, les produits de décomposition formaient une couche brune variant de quelques millimètres à deux ou trois centimètres. C'est en général dans cette couche, à fond, et non sur les ossements, que se trouvait le mobilier, sans que, par suite de l'enchevêtrement des corps, l'on puisse attribuer à tel ou tel les différents objets recueillis.

Dans cette première partie était une assez belle lame de silex de 117 millimètres de long, aux arêtes fortement ébréchées.

Disposés en cercle, à l'extrémité supérieure d'une colonne vertébrale restée en place, 38 coquillages formaient un collier ; trois appartenant à la famille des *cardia* avaient été percés

par limage du crochet, les 35 autres, des natices (*natica vitellus*), avaient été sectionnés largement pour permettre de les enfiler.

La *partie sud* de cette même salle contenait trois adultes.

Une petite lame de 75 millimètres de long et une flèche formaient tout le mobilier. Il n'y avait rien dans l'allée.

*Troisième salle.* — La *partie nord*, avec quatre squelettes d'adultes, n'avait aucun mobilier.

Dans la *partie sud*, il y avait un adulte parfaitement en place (homme) et un autre entièrement bousculé (anciennement) ; à leurs pieds, à l'est, se trouvaient les restes d'un très jeune sujet.

C'est dans les débris du second, en surface par exception, que nous avons recueilli un superbe lissoir en os (canon de bovidé) bien poli, presque complètement éburné. Non loin de là était une belle lame de silex de 142 millimètres de long, et vers l'endroit où devait être le cou, les éléments d'un collier formé de 42 canines d'animaux, percées à leur racine, et de 9 coquilles de cyprées.

Nous avons également recueilli, disséminées un peu partout, jusque dans l'allée, 12 flèches dont une très belle, bien retouchée sur ses bords.

#### *Deuxième grotte*

Dans cette salle, tous les squelettes retrouvés en place étaient dans cette position : le haut du corps à plat, la tête tournée tantôt à droite, tantôt à gauche, les bras repliés de chaque côté, les avant-bras à l'extérieur ; le bassin, de champ, s'était affaissé, les jambes étaient repliées sur le ventre.

Il paraît difficile d'admettre que les corps ont pu être introduits en cette position. Il n'est guère plus vraisemblable qu'apportés dans la grotte dans un état de décomposition avancée on les ait disposés ainsi alors seulement. Faut-il croire que, transportés dès le décès, ils ont été déposés ainsi avant que le refroidissement ait donné à leurs membres une trop grande rigidité cadavérique ?

*Deuxième salle.* — La partie nord ne renfermait rien, mais six adultes, dont trois en place, occupaient la partie sud. Il y avait, de plus, des traces d'au moins deux jeunes sujets.

Cette salle a fourni deux flèches.

*Troisième salle.* — Cette chambre était occupée par dix squelettes d'adultes ; tous en place, disposés tout autour de la salle, dans toutes les orientations. Cependant, la partie sud paraissait plus particulièrement réservée à quatre sujets, deux à l'est, deux à l'ouest, les têtes aux extrémités, et à un jeune enfant. Il était aisé également de relever des traces nombreuses de squelettes d'enfants ; un fragment de boîte crânienne extrêmement mince et tombant en poussière nous a même fait nous demander si nous ne nous trouvions pas en présence d'un reste de fœtus.

Le mobilier, épars, sans ordre, nous a fourni dans la partie réservée au sud :

9 flèches, — 14 objets de parure que leur disposition dispersée nous fait considérer plutôt comme pendeloques que comme éléments de collier (3 turritelles, 1 cardium, 1 natices, 3 fragments de dentalium dont 2 emboîtés l'un dans l'autre, 3 canines percées, 3 anneaux de calcaire peut-être taillés dans de fortes coquilles). — Le reste de la salle a donné : 25 flèches, une dent de sanglier ou de porc, 1 cardium, 1 anneau d'ambre, 1 petit os long percé dans sa longueur.

Nous avons recueilli, en outre, disséminées partout, un grand nombre de paludines, toutes en superficie ; il est probable qu'à une époque donnée, par là faille, la grotte a pu communiquer avec l'extérieur et ces mollusques y auraient alors pénétré.

#### *Troisième grotte*

Cette grotte ne renfermait que trois squelettes d'adultes, tous trois fortement déplacés, et occupant l'espace réservé dans la partie sud de la troisième salle.

Le mobilier était relativement riche ; il consistait en : 1 lissoir en os, recueilli lui aussi en surface, 7 pointes de flèche, 2 fragments de lames de silex, 21 dents percées, 2 fragments de dentalium, 12 anneaux de calcaire coquillier, 1 anneau d'ambre, 1 coquillage (olive). Ces 37 derniers objets avaient constitué un collier.

Mais la découverte la plus importante faite dans cette grotte est la suivante :

Sur la paroi sud du jambage du portique faisant communiquer les salles 2 et 3, mais dans la première des deux, un artiste néolithique a soigneusement poli une large surface

laissant *en épargne* un bas-relief que nous pouvons décrire ainsi :

Une tige en arête triangulaire, longue de 0 m. 97, dont le

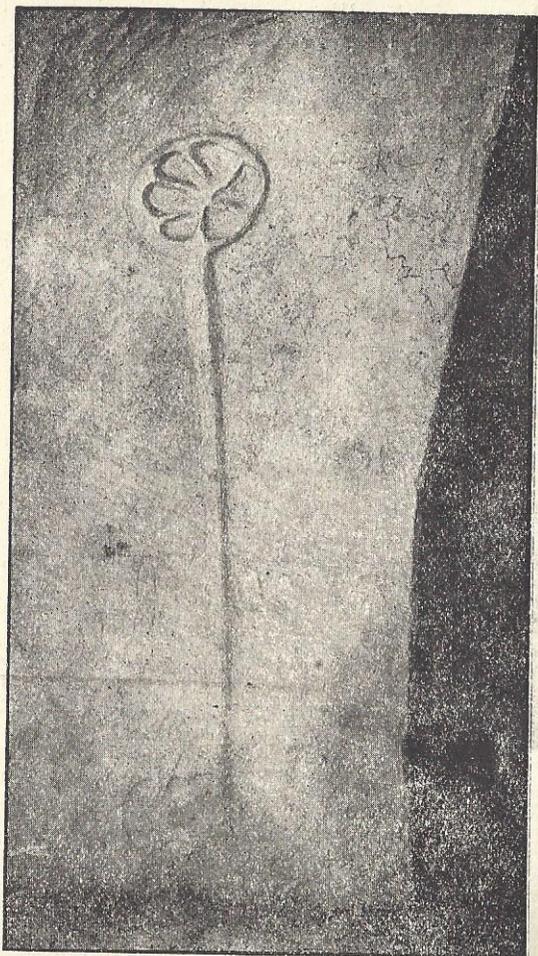


Fig. 5. — Sculpture de la 3<sup>e</sup> grotte. Saran (Marne).

pied paraît s'atténuer et disparaître dans le sol, est surmontée d'une rosace à six lobes mesurant 0 m. 20 de diamètre (fig. 5). Les lobes sont irréguliers et cloisonnés par une arête de l'épaisseur de la tige, mais moins large, et dont le contour extérieur détermine la rosace. La largeur de la tige est

d'environ 4 centimètres et son épaisseur de 2 à 3 centimètres.

La première impression que l'on a est celle d'une fleur, et nullement, comme certains l'ont voulu croire, celle d'un symbole solaire. Même en assimilant la rosace à une rouelle — ce qui paraît difficile — la tige est si nette qu'on ne verrait pas le rapport à établir entre ces deux parties de la gravure.

Quelques-uns y veulent cependant reconnaître un bâton de commandement surmonté du soleil mais, encore une fois, tous ceux qui l'ont vu *l'ont vu fleur*. Pour nous, nous croirions volontiers être en présence d'une liliacée, symbole de la famille dont trois membres reposaient dans la grotte. En tout cas, c'est la première fois qu'à notre connaissance, on rencontre cette représentation.

Les grottes du Petit Morin n'ont fourni jusqu'ici, en dehors des images anthropomorphiques, que des gravures de haches et deux dessins, au charbon, représentant une grille et une pelle.

#### REMARQUES GÉNÉRALES

Sauf les crânes et les os longs, les squelettes étaient dans un état de désagrégation générale ; leur enchevêtrement ne permettait pas l'identification de chaque individu (1).

Les trente et quelques crânes des trois grottes n'offraient nullement un type uniforme et l'on pouvait trouver parmi eux toutes les variétés que l'on rencontrerait de nos jours dans une réunion de 35 à 40 personnes ; deux de ces crânes, aujourd'hui propriété de l'Institut international d'Anthropologie, et choisis dès le principe comme types, confirment cette conclusion. Et cependant l'unité d'architecture, de plan, de technique, de mobilier, ne permet pas de voir dans les peuplades qui ont creusé et peuplé ces grottes, des races ni des époques différentes. Il est même à remarquer que l'unité de type était bien plus accentuée dans une nécropole voisine et postérieure (Tène I ; cimetière du Némery, Avize, Marne).

Les coquillages recueillis appartiennent tous au tertiaire et sont abondants dans les dépôts coquilliers si nombreux dans la région.

(1) Ces ossements ont, depuis, été enlevés à notre insu, d'une façon un peu trop *préhistorique* ; ils sont aujourd'hui à la Société d'Anthropologie, entièrement étrangère à l'enlèvement, et à qui, très volontiers, nous en faisons hommage.

Les objets de silex sont également tous, comme matière première, d'origine locale : ils ont été fournis par les rognons de la craie, abondants en contre-bas des falaises de Brie.

Seule la perle d'émeraude est objet d'importation.

Nous devons conclure de tout ce qui précède que ces grottes ont été uniquement des lieux de sépulture et non des habitations : la fraîcheur des tailles dans le sol, surtout dans la troisième, suffirait à le prouver.

Ce ne dut pas être un mode de sépulture accidentel ; la présence de sujets très jeunes oblige à écarter l'hypothèse de monuments funéraires réservés aux héros morts en combattant. Ce devait être des *caveaux de famille ou de clan*, ayant leurs symboles, leurs rites particuliers. Leur nombre semble indiquer que c'était aussi un mode de sépulture général pour tous les Néolithiques de cette région.

Si, à ces trois grottes, nous ajoutons celle qui a été refermée par les ouvriers aussitôt découverte, les trois signalées au même endroit par le chanoine Barré, les deux découvertes au Rond-Buisson, nous nous trouvons en présence de neuf grottes déjà connues. Or, tout porte à croire que, si de nouveaux terrassements étaient exécutés, l'on en découvrirait de nouvelles.

Si, de plus, nous tenons pour sérieuse l'information donnée par l'abbé Joppé sur une caverne semblable découverte à Plivot, nous nous trouvons ici en présence d'un groupe néolithique important qui serait celui de la Marne. (Plivot est au bord même de la vallée de cette rivière, et Saran en est à trois kilomètres.)

Saran, de plus, n'est séparé de Vert-la-Gravelle (extrême limite des recherches de M. de Baye) que d'une vingtaine de kilomètres, et M. Bosteaux a signalé au nord de la Marne plusieurs grottes offrant de grandes analogies avec les nôtres. Qui sait si, un jour, de nouvelles découvertes ne joindront pas ces trois centres et si nous ne pourrions pas jalonner ainsi de leurs nécropoles tous les ateliers néolithiques (on pourrait dire aussi justement *l'atelier*) qui ont laissé tant de traces sur tous les plateaux de la falaise tertiaire de l'Ile-de-France ?

Ce qu'il faudrait maintenant, ce serait retrouver leurs habitats, leurs *kjækkenmødings*, très probablement dans les centres lacustres qui bordent ces nécropoles. Les découvertes de M. Rolland, à Villevénard dans les marais de Saint-Gond,

paraissent corroborer cette hypothèse. L'existence d'ateliers sur les plateaux n'irait pas à l'encontre, car ces ateliers sont eux-mêmes à proximité de centres lacustres qu'ils dominent ou d'étangs, comme on peut s'en rendre compte à Festigny, à Boursault, à Férebrianges (1).

C'est pour moi un devoir de remercier ici, pour leur bonne collaboration, M. le Dr Janvier, d'Épernay, et MM. les abbés Scheuch et Maigret, vicaires à Saint-Pierre-Saint-Paul ; ainsi que M. l'abbé Tirmarche, professeur à l'Institution Saint-Étienne, de Châlons-sur-Marne, pour les différentes planches qui accompagnent ce travail. Je remercie tout particulièrement M. et Mme Thomas van Bomberghen, propriétaires du château de Saran, qui, très gracieusement, m'ont réservé le plaisir d'explorer et d'étudier ces grottes.

## LES ABRIS SOUTERRAINS OU " BOVES "

de SAINT-ÉTIENNE-A-ARNES (Ardennes) (2)

Ces abris visités en 1921 (3), l'ont été de nouveau le 26 juillet dernier par MM. Logeart et Dupuis.

Ils firent les constatations suivantes : le couloir d'entrée se trouve au fond d'un trou vertical, à 1 m. 50 du sol ; il est très étroit ; actuellement sa hauteur est à peine de 40 cm. ; si la terre qui l'encombre était enlevée, cette hauteur pourrait atteindre 70 cm. et le voyage à plat ventre qu'on est obligé de faire s'en trouverait facilité.

Ce couloir s'enfonce dans le sous-sol, en pente rapide, pendant 7 ou 8 mètres, pour aboutir à angle droit, dans une galerie. A l'endroit où celle-ci commence, on se trouve à une profondeur de 5 à 6 mètres.

La largeur de cette galerie qui s'en va, en pente légère, sensiblement vers l'Ouest, est de 0 m. 75 ; sa hauteur, de 1 m. 80 ; la voûte est en ogive ; de place en place, la paroi a été entaillée pour recevoir une lumière qui a laissé sa trace de suie sur la grève.

(1) Les clichés ayant servi à l'illustration de cet article sont la propriété de l'Institut International d'Anthropologie, 15, rue de l'École de Médecine, à Paris, qui a bien voulu les mettre gracieusement à la disposition de la S. A. C. et à qui nous adressons ici nos plus sincères remerciements.

(2) Deuxième article.

(3) Voir *Bulletin de la Société archéologique* de décembre 1922.

\*  
\*\*

Des deux côtés de la galerie, des chambres ont été aménagées. La première est à gauche. Son plan est sensiblement un cercle d'un diamètre de 2 m. 25 ; elle a 1 m. 75 de hauteur. On y pénètre par un trou ovale, creusé dans une paroi de 0 m. 40 d'épaisseur. Son sol est à un niveau inférieur de 70 cm. au sol de la galerie.

\*  
\*\*

A quelques mètres plus loin, mais à droite, se voit l'entrée d'une deuxième pièce ; un couloir cylindrique de 0 m. 90 de diamètre et de 1 m. 60 de longueur permet d'y pénétrer. La plus grande hauteur du plafond ogival est de 1 m. 90 ; les parois les moins élevées ont 1 m. 40. Sur trois côtés, des banquettes taillées dans la grève, de 0 m. 30 de largeur et d'une hauteur égale permettaient de s'asseoir commodément. La forme de cette chambre est celle d'un rectangle de 2 m. 90 sur 2 mètres, y compris les banquettes.

Creusée dans la paroi qui est à gauche de l'entrée, se trouve une grande niche en forme de gueule de four dans laquelle on pouvait déposer des provisions.

La lampe ou ce qui en tenait lieu se plaçait au-dessus de l'entrée dans une petite excavation.

\*  
\*\*

Cette chambre donne accès dans une autre creusée en direction du Nord ; un trou demi-cylindrique — en gueule de four — de 0 m. 50 de diamètre, permet de s'y introduire. Elle a, comme la précédente, une voûte ogivale, des banquettes sur trois côtés, et une niche. Elle occupe une surface de 3 m. 30 sur 2 m. 50.

\*  
\*\*

Quand on a atteint l'extrémité de la première galerie, on pénètre à gauche, par un trou, dans une deuxième qui se dirige vers l'Est cette fois en décrivant une courbe très prononcée.

Cette galerie dont la pente est très accentuée, aboutit

vraisemblablement à une sortie qui, à l'heure actuelle, est obstruée.

A son extrémité Est, on trouve une chambre, moins spacieuse que les précédentes, avec la niche habituelle, et une banquette le long de la paroi faisant face à l'entrée. C'est la seule pièce ayant accès sur cette galerie.

\*  
\*\*

Des fragments de poterie, de bois, de tuile demi-cylindrique se recueillent dans les galeries. Cette tuile rouge qui paraît de bonne qualité, d'un centimètre d'épaisseur, a l'air d'être façonnée à la main et porte vers le milieu de la partie convexe un bourrelet à base triangulaire terminé par une arête vive, destiné à empêcher le glissement. Un spécialiste ne pourrait-il pas indiquer la date de fabrication de cette tuile et par suite l'âge de l'abri souterrain ?

\*  
\*\*

Quoi qu'il en soit, le village de Somme-Arne a disparu vers 1360, pendant la guerre de Cent ans (1). Les abris qu'on retrouve sur son emplacement sont probablement de la même époque. On imagine volontiers qu'ils devaient servir de refuge aux populations du xiv<sup>e</sup> siècle vivant dans la crainte des soldats pillards qui infestaient les campagnes.

\*  
\*\*

Dans l'Histoire de Saint-Etienne si intéressante et si complète, par M. Louis, on lit, page 54 : « Il y avait d'autres souterrains dans les jardins qui sont à l'Est du Cloquet entre le chemin de Semide et la rivière ; puis au bout de la rue de la Tour, dans la terre où est actuellement la maison de M<sup>me</sup> Veuve Narcisse Watin.

« On ne sait si les souterrains voisins du Cloquet existent encore... »

« En face de la Motte du Prieuré dans la terre qui appartient à MM. Huguin frères, sont les derniers souterrains connus. L'entrée est entre le chemin de Cauroy et le chemin de Saint-Pierre le Haut. »

(1) Voir *Histoire de Saint-Etienne-à-Arnes*, pages 51 et suivantes par M. Louis.

\*

\*\*

On se rend compte ainsi de l'importance des abris souterrains de Saint-Etienne et de Somme-Arne. Il est vraisemblable de supposer que les habitants les ont creusés péniblement par nécessité et ils sont un témoignage de l'insécurité dans laquelle vivaient les paysans de cette région champenoise pendant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Ce 29 juillet 1923.

G. LOGEART — J. DUPUIS.